

opusdei.org

Les deux mille ans de Saint Paul

L'année consacrée à saint Paul pour fêter le deux millième anniversaire de l'Apôtre commence le 28 juin. Nous vous proposons différents extraits d'allocutions prononcées par Benoît XVI autour de cet événement

30 juin 2008

L'Église a besoin de missionnaires
(Homélie de Benoît XVI, le 28 juin 2007)

(...) Chers frères et sœurs, comme aux commencements, aujourd'hui aussi le Christ a besoin d'apôtres prêts à se sacrifier eux-mêmes. Il a besoin de témoins et de martyrs comme saint Paul : autrefois violent persécuteur des chrétiens, lorsque sur le chemin de Damas il tomba à terre ébloui par la lumière divine, il passa sans hésitation du côté du Crucifié et il le suivit sans regret. Il vécut et travailla pour le Christ ; pour Lui, il souffrit et il mourut. Combien son exemple est aujourd'hui d'actualité !

Et c'est précisément pour cette raison que je suis heureux d'annoncer officiellement que nous consacrerons à l'Apôtre Paul une année jubilaire spéciale du 28 juin 2008 au 29 juin 2009, à l'occasion du bimillénaire de sa naissance, que les historiens situent entre 7 et 10 après Jésus-Christ. Cette "Année de saint Paul" pourra se dérouler de manière

priviligée à Rome, où depuis vingt siècles est conservé sous l'autel pontifical de cette Basilique le sarcophage qui, selon l'avis concordant des spécialistes et une tradition incontestée, conserve les restes de l'apôtre Paul.

Indulgence plénière (*VIS, 10 mai 2008*)

Benoît XVI va accorder aux fidèles l'indulgence plénière à l'occasion du deux millième anniversaire de la naissance de l'Apôtre Paul, durant toute l'année paulinienne. Le décret publié ce jour et signé par le Cardinal James Francis Stafford et Mgr Gianfranco Girotti, respectivement Grand Pénitencier et Régent de la Pénitencerie apostolique, précise : à l'approche de la fête des Apôtres Pierre et Paul, le Pape souhaite que les fidèles aient recours aux trésors spirituels en vue de leur sanctification. Et ce "de façon à ce

qu'ils puissent renouveler et renforcer...leurs intentions de salut dès les premières vêpres de cette solennité, principalement en l'honneur de l'Apôtre des Gentils, dont on fête bientôt les deux mille ans de la naissance". En fait, le don des indulgences que le Pontife romain offre à l'Église universelle, aplanit la route pour atteindre le plus haut degré de purification intérieure qui, tout en faisant honneur au bienheureux apôtre Paul, exalte la vie surnaturelle dans le cœur des fidèles et les pousse...à porter des fruits par leurs bonnes oeuvres".

Voici les modalités pour l'obtention des indulgences :

I) "L'indulgence plénière de la peine temporelle pour leurs péchés sera accordée à tous les fidèles vraiment repentis qui, purifiés par le sacrement de pénitence et nourris

par la communion, feront pieusement un pèlerinage à la basilique papale Saint-Paul, via Ostiense, et prieront aux intentions du Souverain Pontife, une fois obtenue la rémission sacramentelle et le pardon de leurs fautes".

"Les fidèles pourront obtenir l'indulgence plénière pour eux-mêmes ou pour les défunts, toutes les fois qu'ils accompliront ces actes, tout en respectant la norme selon laquelle l'indulgence plénière ne peut être obtenue qu'une fois par jour".

"Pour que les prières élevées au cours de ces visites sacrées conduisent et touchent plus intensément les âmes des fidèles à la vénération de la mémoire de saint Paul, est établi ce qui suit. Les fidèles, en plus de prier devant l'autel du Saint-Sacrement, devront porter devant l'autel leur confession et

réciter dévotement le Pater et le Credo et ajouter de pieuses invocations en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie et de saint Paul. Cette dévotion devra toujours être étroitement unie à la mémoire du Pierre, Prince des Apôtres".

II) "Les fidèles chrétiens des différentes églises locales, en plus des conditions indiquées (confession sacramentelle, communion eucharistique et prières aux intentions du Saint-Père), avec une âme détachée du péché, pourront bénéficier de l'indulgence plénière s'ils participent dévotement à une fonction sacrée ou à un exercice public pieux en l'honneur de l'Apôtre des Gentils: au cours des jours entre l'ouverture solennelle et la clôture de l'année paulinienne, dans tous les lieux sacrés ; au cours d'autres jours déterminés par l'ordinaire du lieu, dans les lieux sacrés intitulés à saint

Paul et, pour l'usage des fidèles, dans d'autres lieux désignés par le même ordinaire".

Le document conclut en rappelant que les fidèles qui, "pour cause de maladie ou pour une juste cause", ne peuvent quitter leur maison ou le lieu où ils se trouvent, pourront obtenir l'indulgence plénière, avec une âme détachée de tout péché et avec l'intention d'accomplir les conditions requises dès qu'il leur sera possible, "s'ils s'unissent spirituellement à une célébration jubilaire en l'honneur de saint Paul, en offrant à Dieu leurs prières et leurs souffrances pour l'unité des chrétiens"

Œcuménisme (*Vis, 17 mars 2008*)

Après avoir redit son "enthousiasme de travailler ensemble sur le chemin qui conduit à l'unité des chrétiens", le Saint-Père a souligné que "pour continuer à soulever efficacement

des questions importantes en vue d'approfondir le dialogue, l'honnêteté et la confiance sont nécessaires" de la part des catholiques et des orthodoxes.

En se référant au Jubilé du bimillénaire de la naissance de saint Paul, Benoît XVI a souligné que celui-ci sera "une occasion propice pour intensifier nos efforts œcuméniques... Ce lumineux Apôtre des Gentils, a-t-il poursuivi, a mis toutes ses forces à prêcher la sagesse de la croix du Christ parmi le peuple grec formé par la culture hellénique fortement sophistiquée".